
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mercredi 2 novembre 2022, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M. Sebastian Aeschbach*, *M^{me} Anna Barseghian*, *MM. Pierre de Boccard*, *Simon Brandt*, *M^{mes} Alia Meyer*, *Bineta Ndiaye*, *MM. Gazi Sahin*, *Kevin Schmid*, *M^{mes} Melete Solomon-Kuflom* et *Leyma Milena Wisard Prado*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président et *M^{me} Frédérique Perler*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 19 octobre 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous sommes aujourd'hui la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes. (*L'assemblée observe une minute de silence.*) Nous allons commencer tout à l'heure comme prévu par le troisième débat sur le projet de délibération PRD-298 sur la suppléance dans le cadre du rapport PRD-298 A1. Nous allons faire un test de vote pour voir que tout fonctionne afin de s'éviter des surprises inutiles au moment crucial. Nous passerons ensuite aux renvois directs en commission, conformément à la feuille que vous avez tous reçue. Je vous remercie de bien la prendre. Il faudra être attentifs parce qu'il y a quand même cinq pages et que ça va aller assez vite. Donc assurez-vous que vous l'avez tous reçue. (*Remarque.*) Eh bien, vos chefs de groupe auraient dû vous la transmettre en principe. (*Remarque.*) Oui, par mail. De toute façon, il y a encore le troisième débat sur le projet de délibération PRD-298, donc vous avez le temps de demander à vos chefs de groupe de vous la transmettre le cas échéant si vous ne l'avez pas. (*Remarque.*) Alors on m'annonce qu'on vous la renvoie à tous maintenant. Très bien, il n'y a qu'à demander!

Je procède maintenant au vote-test... Je vais lancer le vote sur une question cruciale: «Le cardon genevois est-il un fruit?» Ceux et celles qui sont d'accord votent oui, les autres votent non ou s'abstiennent, le vote est lancé... (*Un vote-test est effectué. Le système fonctionne.*) Vous avez répondu par 15 oui, 13 abstentions et 29 non. Non, le cardon genevois n'est pas un fruit. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. J'avais deux réponses à donner. La première question orale est celle de M. Vincent Milliard qui me demandait si la Ville de Genève entendait mener des actions de sensibilisation pour rappeler que les places de livraison sont réservées aux activités professionnelles.

Je vous confirme que, depuis août dernier, l'Etat, donc le Canton a décidé de supprimer la tolérance qui était accordée aux véhicules privés qui se parquaient sur des places de livraison. Le Conseil administratif a été consulté par la Fondation des parkings à ce sujet, et notre collègue a décidé de souscrire à cette décision de l'Etat afin de privilégier les transports professionnels dans l'intérêt de l'activité économique de notre ville.

Je précise également que, sur le territoire municipal, le contrôle du stationnement est régi par une convention liant la Ville de Genève et la Fondation des parkings. C'est donc la Fondation des parkings qui est chargée de mener cette campagne sur le territoire de la Ville de Genève. S'agissant des agent-e-s de la police municipale, ils sanctionnent en priorité les stationnements gênants ou dangereux.

J'avais également une question de M^{me} Mangeat, qui faisait référence à un événement survenu sur la borne hydrante du quartier des Pâquis. Madame la conseillère municipale, je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur cette problématique. Je vous confirme que les consignes en la matière sont extrêmement claires. Le fait de laisser les tuyaux raccordés n'est autorisé par les directives internes que si des utilisations répétées ou rapprochées sont prévues; on parle de deux ou trois interventions sur une demi-heure au maximum.

En revanche laisser des tuyaux raccordés trois heures sans surveillance n'est pas admissible. Donc si ce fait est avéré, la question sera instruite au sein du service. Il s'agirait alors d'une faute, elle serait traitée comme telle par la Direction du service et bien évidemment qu'un rappel quant à la directive serait à nouveau fait à l'encadrement.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'ai plusieurs réponses à apporter, premièrement à la question de M^{me} Ana Barciela concernant le tapis antiglisse situé sur la descente du pont du Seujet. Effectivement, il s'agit de la passerelle piétonne attenante au pont Sous-Terre. Ce problème a été identifié par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Ce tapis en caoutchouc permet d'éviter de glisser. Un entretien important de cette passerelle est prévu au début de l'année prochaine parce que des éléments métalliques corrodés doivent être remplacés. Les tapis en caoutchouc devraient également

être remplacés mais l'AGCM va d'abord les contrôler pour voir s'ils ne devraient pas être fixés ou adaptés en attendant l'ouverture du chantier.

La deuxième réponse s'adresse à M. Alain Miserez qui indiquait que l'interpellation écrite IE-118 avait été déposée concernant les places de stationnement dans le secteur Estienne-Prince, c'est-à-dire dans l'hypercentre. Du fait de l'occupation des places automobiles et deux-roues à la rue du Port par un chantier, des places de compensation deux-roues ont été créées à la rue Robert-Estienne. Elles sont délimitées par des marquages orange provisoires qui effectivement ne sont pas conformes aux normes de l'Office fédéral des routes (OFROU). Cela étant, elles n'ont pas pour vocation d'être pérennisées à la suite des travaux. Le marquage orange sera donc supprimé à l'achèvement des travaux, courant 2023. Les places automobiles et deux-roues situées rue du Port ont à ce jour totalement été restituées. Je tiens à votre disposition des photoreportages. Vous pouvez passer vers moi pour que je vous les montre.

Je réponds à la question de M. Pascal Altenbach sur des travaux à l'avenue Wendt et je réponds en même temps à M^{me} Patricia Richard puisque sa question était dans la même ligne. La feuille de route 2021-2023 du Département des infrastructures du Canton met en œuvre la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, qui comprend la mise en service fonctionnelle de la ceinture urbaine sur l'axe Nations-Charmilles. La Ville de Genève accompagne actuellement le Canton dans la mise en place de cette régulation et nous en profitons pour améliorer et créer des aménagements cyclables sur cet axe. Les travaux sont prévus de septembre à décembre 2022.

A noter que l'axe Charmilles-Nations va prochainement faire l'objet de travaux importants en sous-sol. Il y a les Services industriels de Genève pour le chauffage à distance, et la Ville de Genève va faire évoluer son réseau d'assainissement unitaire pour le mettre en séparatif. Par ailleurs, une demande de crédit d'étude sera prochainement déposée auprès de votre Conseil afin de restructurer ce tronçon de manière qualitative. L'objectif est d'élaborer un projet global qui requalifie tout l'espace public en incluant de la végétation, en réorganisant le stationnement et en améliorant la mobilité douce.

Pour toutes ces raisons, il n'y a pas lieu de poser aujourd'hui de revêtement phonoabsorbant. Ce n'est pas pertinent. A noter qu'une partie des places supprimées seront compensées tandis qu'une autre ne le sera pas, selon les prescriptions de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée.

Une réponse à M^{me} Menétréy s'agissant du 30-36, quai du Seujet. La bande cyclable qui se déploie entre les numéros 30 et 36 se situe sur le trottoir puis, au droit du numéro 36, elle revient sur la chaussée. La portion de bande cyclable située sur la chaussée est dégradée, aussi des travaux de sécurisation vont démarquer tout prochainement. Donc la problématique est bien identifiée. Des travaux de

réfection du revêtement de plus grande ampleur sont prévus pour 2023 sur le quai du Seujet, sous réserve de l'accord entre la Ville de Genève et le propriétaire du parking du Seujet sur les enjeux de réfection de l'étanchéité du parking, lesquels sont étroitement liés au renouvellement du revêtement. Je tiens également à votre disposition quelques photos. Vous pouvez bien sûr passer vers moi quand vous le souhaitez.

Je réponds à M. le conseiller municipal Manuel Zwysig sur l'amélioration de la voie verte dans le secteur Eaux-Vives. Oui, Monsieur le conseiller municipal, les services du département que je préside vont améliorer l'information sur le site de la Ville de Genève et essayer de faire en sorte que les informations sur les interventions de longue durée telles que les aménagements autour de la gare des Eaux-Vives soient mises à jour afin que les citoyens soient informés en temps et en heure de l'évolution des travaux. Pour ce qui concerne les interventions de très courte durée telles que celles que vous avez évoquées concernant le pont du Mont-Blanc, l'information sur le site internet sera aussi améliorée. A noter que le département mise surtout sur la distribution des flyers de communication pour les citoyens aux alentours des travaux. Cette information ainsi que celle qui est sur place seront également renforcées.

Une réponse à l'attention de M. Pierre-Yves Bosshard sur la mesure 30-2 de la loi sur les infrastructures de transport issues du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur les subventions et les aménagements piétonniers de la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex. Un dossier de cofinancement a été remis à la direction du projet de l'agglomération du Grand Genève en juillet 2021, laquelle a transmis le dossier complet à la Confédération en novembre 2021. Il a été validé en janvier 2022 et signé le 23 février 2022. Ce sont ces dates que je n'avais plus en tête hier quand vous avez posé la question.

Les travaux de la rue des Rois qui sont en cours et dont le démarrage a été conditionné à la signature de cette convention vont s'achever en 2023. La Ville de Genève bénéficiera bien des subventions du projet d'agglomération, en particulier celles qui relèvent de la mesure 30-2.

Une dernière réponse à l'attention de M. Valentin Dujoux sur un sujet tout à fait passionnant, la centrale nucléaire du Bugey. J'essaierai d'être la plus concise possible parce qu'il y aurait énormément de choses à raconter. Vous n'ignorez pas que la Ville de Genève et le Canton, conjointement, ont confié leurs intérêts autour de la question de la centrale du Bugey à un cabinet parisien ayant pignon sur rue, l'étude de Maître Corine Lepage. Vous demandez si la Ville de Genève a participé à l'enquête publique qui a été lancée. Alors non seulement la Ville de Genève a participé à l'enquête publique – avec le Canton – mais elle a aussi formulé un certain nombre d'observations. Le cabinet a déposé des observations qui ont été signées par les mandataires communs.

En substance, vous l'aurez compris, tant le Canton que la Ville de Genève sont opposés au projet de modification du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Syndicat mixte Bugey-Côtière-plaine de l'Ain (BUCOPA), car cela tend à permettre l'implantation de deux EPR (*ndlr: réacteurs à eau pressurisée nouvelle génération*) sur ce territoire.

Je vous donne seulement les conclusions de ces observations mais je pourrais vous en dire plus en aparté, si vous le souhaitez. Tant la Ville de Genève que le Canton de Genève demandent en effet de délivrer un préavis défavorable sur le projet de modification du SCoT de ce BUCOPA qui vise notamment à permettre l'implantation d'une paire d'EPR de deuxième génération sur le territoire, en l'absence même d'étude du risque technologique ou de garantie en termes de sécurité – de sécurité globale – ainsi que sur la gestion des déchets hautement radioactifs, et cela au détriment de solutions qui s'inscrivent pleinement dans le cadre du développement durable de ce territoire et de son adaptation au changement climatique. Voilà ce que je pouvais vous dire en très résumé, mais je vous le détaille volontiers. Une autre chose... Vous pouvez aussi, Monsieur le conseiller municipal, vous référer au projet de délibération PRD-293 qui a été accepté par votre Conseil et dont l'intitulé est «Risque nucléaire au Bugey: préparer l'action en justice».

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 octobre 2021 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Pierre de Boccard, Gazi Sahin, Pierre Scherb, Fabienne Beaud et Albane Schlechten: «Membres suppléant-e-s dans notre Conseil municipal» (PRD-298 A1)¹.

Troisième débat

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Alain Miserez qui demande le débat accéléré.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 44 oui contre 19 non.

La présidente. Je vous rappelle les règles du débat accéléré que vous venez d'accepter. Selon le règlement du Conseil municipal, ce sont les mêmes règles que pour le débat normal, «à l'exception du fait que l'ensemble des interventions

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapport, N° 22, p. 3255.

d'un même groupe ou de l'ensemble des élu-e-s siégeant à titre indépendant ne peuvent dépasser cinq minutes». Une seule personne peut s'exprimer sur un amendement pendant trois minutes au maximum. Je vous annonce d'ores et déjà qu'un amendement a été déposé par le Mouvement citoyens genevois, sous la plume de M. Amar Madani. Je passe la parole à M. Amar Madani...

M. Amar Madani (MCG). Merci, Madame la présidente. Je vais parler de l'amendement. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que la nuit a porté conseil... Je reviens à la charge avec cette disposition transitoire. Je l'ai expliqué hier, je vais le réexpliquer: étant donné que cette nouvelle façon de faire, c'est-à-dire de permettre à notre Conseil municipal d'avoir des membres suppléants, intervient au milieu de la législature, nous proposons d'ajouter la disposition transitoire et extraordinaire suivante à l'article 130 E) du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (RCM):

Projet d'amendement

«Disposition transitoire: les membres suppléant-e-s du Conseil municipal qui siègent dans des commissions officielles peuvent y siéger jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.»

Il est demandé que les potentiels conseillères et conseillers municipaux suppléants qui siègent déjà dans les commissions extraparlimentaires (*ndlr: anciennement CODOF*) continuent à y siéger exceptionnellement jusqu'à la fin de la législature en cours, jusqu'à 2025.

Voilà le contenu de notre amendement. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à lui faire bon accueil.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'article 130 E) prévoit que «les membres suppléant-e-s du Conseil municipal ne peuvent pas être membres des commissions et conseils d'administration susmentionnés [à l'article 130 B) du RCM]. Si la personne concernée est déjà membre d'une commission ou d'un des conseils d'administration ou de fondation susmentionnés au moment où elle devient membre du Conseil municipal, il lui est accordé un délai de six mois pour démissionner de l'un ou l'autre de ces mandats.»

Le raisonnement de la commission, qui est suivi par la grande majorité du Conseil, est qu'un suppléant doit avoir les mêmes droits et devoirs qu'un membre

titulaire. Il n'y a pas lieu de faire d'exception sur ce point. Dans le système actuel, un vient-ensuite qui est élu en cours de législature à six mois pour faire ce choix. Dès lors, nous sommes d'avis de rejeter cet amendement. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Miserez (LC). C'est exclusivement sur l'amendement, c'est juste? (*Remarque.*) Dans le cadre de la prise de parole du groupe... d'accord.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, premièrement, par rapport à l'amendement, je plussois à ce qui a été dit par mon préopinant – vous transmettez, Madame la présidente. En outre, son acceptation équivaldrait à un double mandat *de facto* jusqu'en 2025. Comme cela a été souligné, l'article 130 E) est relativement clair. Les gens doivent pouvoir choisir. Ils ont un délai de six mois, et cela a été validé par la grande majorité de la commission du règlement. Je pense que c'est suffisant, et c'est pour ça que le Centre refusera également cet amendement.

Par rapport à ce changement de règlement, je vais répéter rapidement ce qui a été dit hier. J'ai dit hier que c'était exclusivement le Parti libéral-radical qui avait refusé cette proposition de modification du règlement. En fait, c'est partiellement juste, car l'Union démocratique du centre n'a pas pris position, son représentant n'étant pas présent lors du vote en commission. C'était juste une petite correction par rapport à ça.

Le Centre restera dans sa ligne et souligne que cette modification du règlement est nécessaire pour les raisons qui ont été évoquées – des raisons de formation, de flexibilité –, la possibilité de former de nouvelles personnes étant centrale pour notre démocratie helvétique et également pour notre commune. Je pense que la majorité des groupes est d'accord, et donc cette proposition de modification sera acceptée ce soir.

M. Daniel Sormanni (MCG). Evidemment que nous allons continuer à soutenir cette disposition. On voit d'ailleurs que ça fonctionne très bien au Grand Conseil. Il n'y a pas d'abus de suppléant ou de soi-disant manque d'engagement de la part de titulaires qui se reposeraient sur les suppléants. C'est complètement farfelu de le prétendre. S'il n'y avait pas d'expérience à Genève ou ailleurs, on pourrait éventuellement en discuter mais ce n'est pas le cas. Ça fonctionne extrêmement bien et je pense que c'est une nécessité aujourd'hui que d'avoir des suppléants, on le voit d'une manière générale.

Maintenant, j'aimerais quand même dire deux mots sur notre amendement. L'amendement ne vise incontestablement pas à faire une exception pérenne. C'est du transitoire. Il y a de fortes chances que les suppléants, qui sont de fait

les premiers viennent-ensuite, siègent dans des commissions extraparlémentaires. Alors vous allez les obliger à choisir alors que cette modification du RCM vient en cours de législature! Je pense que c'est complètement déraisonnable.

C'est vite vu, ils ne viendront pas s'ils sont intéressés par le travail qu'ils font dans leur commission extraparlémentaire. D'ailleurs, je les encourage à y rester puisque, s'ils doivent faire ce choix et démissionner, que ce soit six mois ou une semaine avant, ça ne change rien du tout. Puisqu'ils viennent en cours de législature, il y a, de fait, une exception. Ils viennent en cours de législature, ils ne viennent pas en début de législature. C'est une disposition transitoire qui tomberait à la fin de la présente législature de sorte qu'il resterait à peine deux ans quand cette disposition entrerait en vigueur. Donc je ne vois pas quel est le problème, ni pourquoi vous refusez cette disposition transitoire pour des suppléants potentiels qui sont les premiers viennent-ensuite des listes des partis et qui, pour la plupart, ont par la force des choses des mandats dans les commissions extraparlémentaires puisque les titulaires ne peuvent plus y siéger.

Soit dit en passant, c'est une disposition complètement ridicule et imbécile que nous avons combattue; je la trouve absolument hors de propos. D'ailleurs, c'est triste de penser qu'elle venait du Parti libéral-radical, de notre collègue Simon Brandt. Il avait voulu singer ce qui se faisait au Grand Conseil, j'imagine... Mais bon, quand c'est une mauvaise disposition, il ne faut pas la reprendre ailleurs. D'ailleurs au Grand Conseil, ils ont au moins eu l'intelligence de moduler puisqu'ils ne sont désormais soumis à ce type de disposition que pour les grandes commissions extraparlémentaires. Elles n'ont rien à voir avec ce que nous avons en Ville de Genève où ce sont souvent des toutes petites choses qui ne rapportent que trois francs six sous pour la plupart. Evidemment que c'est sur les trois ou quatre commissions concernées du Grand Conseil – Services industriels de Genève, j'en passe et des meilleurs – qu'on pouvait logiquement discuter, et c'est seulement dans celles-ci que l'on a interdit aux députés de siéger. Dans les autres commissions extraparlémentaires, les députés peuvent siéger.

Je vous invite donc à accepter cette disposition qui n'est que transitoire et qui disparaîtra à la fin de cette législature. Autrement vous allez probablement perdre de bons candidats au Conseil municipal qui préféreront rester dans leur commission extraparlémentaire plutôt que de devenir un conseiller municipal suppléant – je dis bien suppléant, pas conseiller municipal. Merci.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste deux minutes trente au Centre et encore une minute au Mouvement citoyens genevois. Je passe la parole, pour le groupe Ensemble à gauche, à M^{me} Corinne Bonnet-Mérier.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Merci, Madame la présidente. Chères et chers collègues, tout d'abord je ferai un bref intermède pour dire que nous refuserons également l'amendement qui vient de nous être proposé pour les raisons qu'on a évoquées.

Je ne répéterai pas les nombreux considérants qui ont été exposés hier sur la nécessité pour ce Conseil municipal de pouvoir bénéficier de suppléants, car ces thèmes ont largement été explicités. Je voudrais toutefois revenir sur certains propos, en particulier sur l'argument des remplacements de confort.

Notre groupe s'est beaucoup étonné que certaines et certains ici insistent autant sur cet argument. On peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas dans leurs propres rangs qu'ils craignent ces débordements puisque, pour nous, autant les élu-e-s qui siègent en tant que titulaires que les groupes eux-mêmes sont conscients de leurs responsabilités et de leurs devoirs envers la population qui les a élus.

Comme cela a été souligné par plusieurs personnes dans cette enceinte, la charge de conseiller municipal ou de conseillère municipale va bien au-delà de nos séances plénières; elle est conséquente pour qui l'assume en toute responsabilité. Et comme l'a dit également M. Pastore hier, personne n'est irremplaçable. Alors donnons-nous les moyens de travailler sereinement et de pouvoir compter, si nous rencontrons un écueil durant notre traversée, sur un capitaine en second. S'il vous plaît.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Il reste encore trois minutes trente de temps de parole au groupe Ensemble à gauche. Je passe la parole à M. Rémy Burri, pour le Parti libéral-radical.

M. Rémy Burri (PLR). Merci, Madame la présidente. Je me réjouis de ce troisième débat vu que votre magnanimité légendaire ne m'a pas permis hier de rassurer M^{me} Aubry-Conne sur mon état de santé mentale dû à mon statut de suppléant au Grand Conseil. Donc je vous remercie de lui transmettre que je vais bien et que je supporte ça très bien, sans traitements médicaux ni rien d'autre.

Pour revenir sur le fond, ce n'est pas la suppléance elle-même que nous dénonçons... C'est vrai qu'elle peut ponctuellement apporter quelques réponses dans des cas où il y a de vrais besoins, pas pour un certain confort. Ce que nous dénonçons surtout, c'est le système que Genève a voulu, qui donne lieu dans le fond à une espèce de travail sur appel où les suppléants sont carrément des bouche-trous. Je le dis parce que je le vis. Même si je le vis bien mentalement,

c'est quand même un peu ce qui se passe dans l'application de cette suppléance, en tout cas au Grand Conseil et c'est ce qui nous attend visiblement ici aussi.

Ça aurait été plus intéressant d'imaginer – mais effectivement ce n'est pas de la compétence du Municipal – un système de suppléance comme cela existe dans certains cantons. On y a carrément des binômes dès l'élection: le candidat à la députation se présente spontanément dès le départ avec un suppléant. Ensuite, à deux, l'élu et le suppléant assument l'intégralité du mandat qui leur est confié, et ils sont à deux pour faire un travail complet et assurer un engagement politique.

Ici, le statut que l'on propose est vraiment hybride: il va permettre à certains de profiter d'un certain confort et de préférer une soirée mondaine à un engagement politique – c'est tout à fait regrettable.

Concernant l'amendement proposé par le Mouvement citoyens genevois qui vise à ne pas tout chambouler si d'aventure cette modification du RCM devait entrer en vigueur, le Parti libéral-radical l'acceptera. Cet amendement évite de créer encore d'autres dégâts en cascade pour des élus ou des personnes que nous aurions désignées dans certaines commissions officielles ou d'autres entités. Donc le Parti libéral-radical acceptera cet amendement du Mouvement citoyens genevois mais maintiendra son refus de cette proposition de suppléant-e-s pour le Conseil municipal.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Il restera encore deux minutes trente au Parti libéral-radical, si vous souhaitez vous exprimer. Je passe maintenant la parole à M. Pascal Holenweg, pour le Parti socialiste.

M. Pascal Holenweg (S). Merci à M. Burri – vous transmettez, Madame la présidente – de nous avoir rassurés sur son état de santé mentale. Personnellement je n'avais pas de doute puisque, l'ayant subi comme président du Conseil municipal, j'ai pu m'attendre à tout de sa part, comme il peut s'attendre à tout de la mienne.

Deux précisions, ou deux rappels puisqu'une partie des choses que je voulais dire ont déjà été dites hier, nous refuserons, comme mon camarade Pierre-Yves Bosshard l'a dit, l'amendement du Mouvement citoyens genevois pour une double raison. D'une part, nous donnons déjà six mois aux personnes concernées pour choisir. La capacité de choisir est quand même une capacité qu'on attend des conseillères municipales et des conseillers municipaux, même suppléants. A supposer que la modification du RCM que nous allons accepter probablement tout à l'heure entre en vigueur le 1^{er} janvier, six mois, ça fait le 1^{er} juillet 2023. Ça me paraît un temps suffisant pour que les gens aient la capacité de choisir et, le cas

échéant, de terminer un travail qu'ils auraient commencé dans le cadre d'un mandat dans un conseil d'administration ou dans un conseil de fondation.

D'autre part, c'est la deuxième raison, nous avons posé dans le règlement le principe du non-cumul. Il n'y a dès lors pas de raison d'appliquer un principe aux membres titulaires du Conseil municipal et de ne pas l'appliquer aux membres suppléants.

J'ajoute encore une remarque sur le fond... Avec cette disposition sur les suppléances, on ouvre une possibilité, on n'impose pas une obligation. Les groupes ont la possibilité de faire usage de la suppléance que l'on propose, ils n'en ont absolument pas l'obligation. Si le Parti libéral-radical a suffisamment de doutes sur l'engagement de ses propres conseillers municipaux craignant que, par confort, ils se résolvent à appeler des suppléants pour les remplacer parce qu'ils ont une soirée mondaine et qu'ils n'ont pas envie de siéger au Conseil municipal, eh bien, il ne fait pas appel aux suppléants. Personne ne va obliger aucun groupe à faire usage de la possibilité que l'on offre aux groupes.

Cette possibilité est particulièrement importante pour les plus petits groupes, y compris d'ailleurs pour l'Union démocratique du centre, qui était absente lors du vote en commission. S'ils avaient eu un suppléant, ils auraient pu voter. Donc c'est aux plus petits groupes qu'on vous demande aussi de penser. Le groupe socialiste a dix-neuf élus... Ça n'est pas un problème pour nous de perdre éventuellement un siège dans un vote. Pour des groupes qui ont six, sept ou huit élus, ça commence à poser un problème – on le voit même dans les remplacements dans les commissions.

Enfin, et c'est la dernière remarque, la possibilité donnée au Conseil municipal d'avoir des suppléants pour les séances plénières équivaut à la possibilité qui est déjà la nôtre de faire remplacer les membres des commissions par d'autres membres du Conseil municipal en cas d'absence.

On n'est pas en train de révolutionner le fonctionnement du Conseil municipal. C'est peut-être le principal et le seul défaut de cette proposition, c'est qu'elle n'a rien de révolutionnaire. Elle ne change pas la composition du Conseil municipal, elle n'accorde pas une représentation renforcée aux groupes de la population qui souffrent d'une sous-représentation dans les parlements; elle ne change qu'une partie du fonctionnement de ce Conseil. Elle ne la change qu'à la marge.

J'étais, comme Rémy Burri, plutôt partisan d'un système de suppléance personnalisé à la valaisanne ou à la française, où vous éliez un ticket. Cette possibilité n'est pas offerte par la loi cantonale. On ne peut pas changer la loi cantonale, malheureusement, pas encore. La commune n'est pas encore privilégiée par rapport au Canton. En attendant de pouvoir imposer au Canton les choix de la commune, moi je vous invite comme mon groupe à voter cette possibilité-là, qui ne change

notre fonctionnement qu'à la marge mais qui donne tout de même aux groupes les moins nombreux la possibilité de disposer de la totalité des sièges qui leur ont été accordés par l'électorat. Un groupe qui ne peut disposer de la totalité des sièges qui lui ont été accordés par son électorat est un groupe qui est affaibli pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la démocratie mais uniquement avec son propre fonctionnement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Tu as dépassé ton temps!

M. Pascal Holenweg. Non.

La présidente. Alors, déjà il n'a pas dépassé les cinq minutes; c'est moi qui tiens le timing, c'est quatre minutes vingt... Par ailleurs, je vous prie de retourner à votre place. (*Ndlr: le conseiller municipal Sormanni s'est adossé au perchoir. Remarque de M. Sormanni.*) Non, vous ne dérangez pas mon Bureau, s'il vous plaît. (*Remarque de M. Sormanni. Exclamations.*) Pardon?

Une voix. Non, là tu ne peux pas dire ça!

La présidente. Pardon? Je m'excuse, je n'ai pas très bien compris ce que vous m'avez dit!

Une voix. Il y a des limites...

M. Daniel Sormanni. Je vais où je veux.

M. Pascal Holenweg. Oui, tu peux aller aux chiottes par exemple.

M. Daniel Sormanni. Le chrono n'est pas juste. Comme par hasard, ça dépasse toujours, à gauche, et à nous, vous nous coupez le micro!

La présidente. Monsieur Sormanni, je vous prie de regagner votre place ou de sortir, mais vous ne dérangez plus mon bureau! Donc, il reste encore quarante secondes au groupe socialiste.

M. Pascal Holenweg. Ce sont des vraies secondes.

La présidente. Ce sont des vraies secondes, oui. Pour le Mouvement citoyens genevois, Madame Danièle Magnin... Il vous reste trois minutes trente.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). S'agissant de l'amendement, je voudrais vraiment attirer l'attention de ce plénum sur le fait qu'il ne s'agit que d'une disposition transitoire, comme on est obligé d'en rédiger lorsqu'une nouvelle loi est édictée tout simplement parce qu'on ne peut pas passer d'un état à un autre. Donc si aujourd'hui, en plein milieu d'une législature, nous nommons des suppléants et que ces personnes siègent dans un conseil quelconque – ce n'est pas forcément le cas, on n'est même pas au courant à la limite –, qu'elles ont des responsabilités, un engagement qui peut être d'intérêt intellectuel mais aussi éventuellement émotionnel, il serait vraiment injuste, à mon avis, de les obliger à renoncer à cette activité avant sa fin naturelle simplement parce qu'il y a une possibilité qu'elles soient un jour convoquées comme suppléants. Ça, c'est pour l'amendement.

S'agissant du fond, je voudrais redire avec fermeté que la posture consistant à prendre le risque qu'un projet ne passe pas parce qu'une personne est absente pour des motifs légitimes et qu'elle ne peut être suppléée par quelqu'un dont ce serait la fonction, c'est prendre un risque par rapport au choix que les électeurs ont fait en votant pour des listes sur un programme particulier. C'est une injustice que de vouloir tout simplement faire arriver tel ou tel événement dans la vie de la cité parce que monsieur a la grippe ou que madame s'est cassé la jambe... Ça, ce sont les aléas de la vie. Ce n'est pas la démocratie, ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. C'est aussi pourquoi on a décidé dans la Constitution que les élus pouvaient avoir des suppléants. Alors je vous invite à nouveau à voter pour cette modification de notre règlement.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Il reste trente secondes de temps de parole au Mouvement citoyens genevois. Je passe maintenant la parole, pour le groupe des Verts, à M^{me} Jacqueline Roiz. Vous avez cinq minutes.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Merci, Madame la présidente. Je ne vais pas utiliser les cinq minutes, car on a déjà énormément parlé hier des avantages d'avoir des suppléants. La Constitution permet aux communes d'organiser cette

suppléance, d'avoir donc chaque fois un remplaçant pour un conseiller municipal ou une conseillère municipale. Je voulais simplement dire qu'en cas de mauvaise utilisation de cette suppléance, c'est à chaque groupe de s'organiser et de mettre en place un *modus vivendi* pour que cette suppléance soit utile et pas juste pour permettre à une personne d'être en vacances ou je ne sais quoi.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe du Centre, Madame Fabienne Aubry-Conne, vous avez encore deux minutes trente, étant précisé que M. Alain Miserez a également demandé la parole.

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC). Merci, Madame la présidente. Je serai brève et laisserai effectivement mon collègue Alain Miserez conclure... Je voulais simplement dire que j'étais sensible, et le Centre aussi, aux arguments des opposants à cette modification du règlement, lesquels ne concernent d'ailleurs pas uniquement le problème de la suppléance.

Je trouve les arguments avancés intéressants – nous sommes un énorme plénum, nous avons beaucoup de séances... Donc je leur propose et vous transmettez à ce groupe, Madame la présidente, je vous en prie, qu'il peut venir en commission du règlement avec des propositions de modification du règlement, que nous étudierons avec intérêt.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Alain Miserez.

M. Alain Miserez (LC). Merci beaucoup, Madame la présidente. Rapidement par rapport aux arguments avancés par le Mouvement citoyens genevois avec son amendement, je rappelle à M. Sormanni – vous transmettez, Madame la présidente – que sur les vingt-deux personnes de leur liste en 2020, sept ont été élues au Grand Conseil, deux ont déjà pris la place des personnes qui ont démissionné ou qui sont parties. Il leur reste treize personnes sur la liste, je pense donc qu'ils ont de quoi faire en sorte de trouver des personnes pour suppléer. Ce n'est pas un problème.

En outre, par rapport à l'argument développé par M^{me} Magnin, je pense que le choix est nécessaire. Quand on décide de faire quelque chose, il faut aller jusqu'au bout. Si on décide de suivre sa commission extraparlamentaire, on la suit. Si on décide de devenir suppléant, on le devient. Je pense que le choix est nécessaire.

Finalement, par rapport aux arguments développés par le Parti libéral-radical, je suis ravi de voir qu'après trois débats, gentiment, pas à pas, certains arguments finissent par les toucher. M. Pierre de Boccard déclarait hier qu'il n'était pas totalement contre et aujourd'hui M. Burri estime qu'il y a quand même des points positifs.

Je souligne ici que c'est au Parti libéral-radical, que c'est à nous de créer les conditions favorables pour la réussite de cette modification du règlement. La beauté de ce texte et de tout le travail qui a été effectué par les personnes que j'ai remerciées hier, c'est la flexibilité. C'est à nous de prouver et de développer la confiance que les personnes qui ont voté pour nous nous ont donnée. Finalement, et je terminerai ainsi, avec l'honneur de terminer ce projet que j'ai également porté et qui me tient à cœur, j'en espère simplement une mise en application rapide afin que nous puissions enfin pallier certaines problématiques dans notre plénum.

La présidente. Je vous remercie... Madame Danièle Magnin, vous avez redemandé la parole? Le Mouvement citoyens genevois a encore trente secondes...

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. Je n'ai justement besoin que de trente secondes pour dire que ce que vient de dire M. Miserez ne tient pas forcément la route. La loi dit précisément que les suppléants doivent être pris parmi les viennent-ensuite, dans l'ordre. Donc on ne peut pas aller piquer quelqu'un qui est dans n'importe quelle position dans la liste. Ce serait illégal. C'est tout ce que j'avais à ajouter.

La présidente. Je vous remercie. Il reste dix secondes au Mouvement citoyens genevois, s'ils veulent reprendre la parole. L'Union démocratique du centre a encore cinq minutes. Monsieur Pascal Altenbach...

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Madame la présidente. Je voudrais rappeler quand même quelques points. *Vox populi, vox Dei.* (Ndlr: *La voix du peuple est la voix de Dieu.*) Le conseiller municipal qui accepte cette charge doit accepter aussi la disponibilité qu'impose cette charge électorale. De plus, il est autorisé qu'un élu du Conseil municipal se fasse remplacer dans une séance de commission par un autre élu. Le RCM autorise déjà cette souplesse. Il ne reste plus que la présence en séance plénière; cela représente en moyenne deux soirées par mois en principe pour le Conseil municipal.

L'Union démocratique du centre n'est pas favorable à la présence de suppléants, ce qui, à terme, démobiliserait les élus. Ils se sont présentés sur une liste électorale, ils ont été élus par le peuple, ils savaient déjà au départ quelles responsabilités ils auraient et, surtout, ils connaissaient l'importance de cette disponibilité.

Certains disent que c'est chronophage... On va en parler tout à l'heure en ce qui concerne les revenus ou les appointements qu'on donne aux conseillers municipaux. Les élus savent effectivement que c'est chronophage. Ils doivent tenir compte du fait qu'ils travaillent toute la journée, qu'ils ont encore leur famille le soir – pour aider par exemple les enfants à faire les devoirs. Donc ils savaient déjà au départ que, si on veut être sérieux dans cette fonction, il faut y mettre du temps. Il faut lire beaucoup de journaux, il faut être au courant... Il faut parler avec sa concierge, parler avec ses voisins, parler avec ses collègues dans le cadre de sa profession. Ça demande du temps et de la réflexion.

Il n'est pas concevable qu'un conseiller municipal se décharge de sa charge sur un vint-ensuite. Il doit plutôt considérer que, pour une raison X, il n'a plus le temps et qu'il ne peut plus le faire. A ce moment-là, il doit effectivement transmettre cette charge que lui a donnée le peuple au vint-ensuite, qui l'acceptera puisque lui aussi était sur la liste et qu'il savait très bien le temps que cela prendrait et la disponibilité que cela demanderait. C'est pour ça que l'Union démocratique du centre n'est pas du tout favorable à cette disposition et qu'il votera non bien entendu à cette proposition.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur le conseiller municipal, je regarde juste le temps qu'il reste... Il reste dix secondes au Mouvement citoyens genevois. La parole est à M. Amar Madani.

M. Amar Madani (MCG). Pour dix secondes, Madame la présidente, j'aimerais juste répondre à M. Miserez que le caractère d'une règle de droit est qu'elle est générale et abstraite. Ce faisant à travers notre amendement, on ne vise ni le Mouvement citoyens genevois ni un autre parti, et c'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite encore une fois à accepter notre amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Madani est refusé par 49 non contre 13 oui.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée par la commission est accepté par 51 oui contre 14 non. (*Applaudissements.*)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de la commission du règlement du Conseil municipal,

décide:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Art. 2 Définition

¹ **Nouveau:** Le Conseil municipal est l'autorité délibérative de la commune conformément à l'article 140 de la Constitution genevoise. Il est composé de 80 membres.

² **Nouveau:** Il comprend également des membres suppléant-e-s dont la désignation et les attributions sont fixées par le présent règlement.

³ **Ancien art. 2:** Le Conseil municipal délibère en séances ordinaires durant 2 périodes annuelles, l'une du 15 janvier au 30 juin, l'autre du 1^{er} septembre au 23 décembre, en présence du Conseil administratif. Des séances extraordinaires peuvent être convoquées en tout temps sauf les dimanches et jours fériés.

Art. 9 Serment

¹ Inchangé

² Inchangé

³ Inchangé

⁴ Inchangé

⁵ **Nouveau:** Les membres suppléant-e-s du Conseil municipal prêtent le serment formulé à l'alinéa premier après confirmation de la répartition en commission des sièges par groupes, selon l'article 117 du présent règlement.

Art. 10 Membre ou membre suppléant-e du Conseil municipal, démission, décès

¹ La qualité de membre ou de membre suppléant-e du Conseil municipal s'acquiert par la prestation de serment prévue à l'article 9 du présent règlement et dure jusqu'à l'échéance de la législature.

² Inchangé

³ En cas de démission ou de décès, il est procédé à l'assermentation d'un nouveau ou d'une nouvelle membre ou membre suppléant-e du Conseil municipal à l'occasion de la prochaine session.

⁴ **Nouveau:** La ou le membre suppléant-e du Conseil municipal qui devient membre du Conseil municipal prête à nouveau serment.

⁵ **Ancien al. 4:** La nouvelle personne membre ou membre suppléant-e du Conseil municipal est élue conformément à la LEDP.

Art. 10bis Membres suppléant-e-s du Conseil municipal

¹ Le nombre de membres suppléant-e-s du Conseil municipal est équivalent au nombre de sièges des groupes en commission, mais de deux si le groupe n'a droit qu'à un siège en commission.

² Les membres suppléant-e-s sont les candidat-e-s ayant obtenu le plus de suffrages après la dernière personne élue de la liste.

³ La qualité de membre suppléant-e est intrinsèquement liée à l'appartenance au groupe.

⁴ En cas d'absence d'une séance plénière ou d'une commission, un-e membre titulaire du Conseil municipal peut être remplacé-e par un-e membre suppléant-e. Les modalités pratiques sont définies par le Bureau du Conseil municipal.

Art. 10ter Droits et devoirs

¹ Les membres suppléant-e-s du Conseil municipal ont les mêmes droits et devoirs que les titulaires dans les limites fixées par le présent règlement. Ils reçoivent la même documentation et les mêmes indemnités.

² Toutefois, ils ne peuvent être:

- a) membre du Bureau du Conseil municipal;
- b) président-e de commission;
- c) rapporteur ou rapporteuse de majorité.

Motion: une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève* (bis)

Art. 130 E)

Les membres et les membres suppléant-e-s du Conseil municipal ne peuvent pas être membres des commissions et conseils d'administration susmentionnés. Si la personne concernée est déjà membre d'une commission ou d'un des conseils d'administration ou de fondation susmentionnés au moment où elle devient membre du Conseil municipal, il lui est accordé un délai de 6 mois pour démissionner de l'un ou l'autre de ces mandats.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

La présidente. Je remercie M. Sormanni d'avoir eu la délicatesse d'avoir présenté ses excuses par WhatsApp, et je les accepte. (*Applaudissements.*) Nous passons à la liste des renvois directs en commission, selon l'article 95bis de notre règlement.

6. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève*! (bis)» (M-1302)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 35 non contre 28 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ *Mémorial* 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7631.

Motion: recrutement de résidents à l'Unité des foires et marchés

Motion: échec de la politique de sécurité communale

- 7. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 43 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 8. Motion du 11 septembre 2018 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 36 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7632.

² Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7632. Mémorial 179^e année: Motion d'ordonnancement, N° 24, p. 3733.

Motion: échec de la politique de sécurité communale (bis)

Motion: cesser de budgétiser les amendes en tant que recettes

9. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 37 non contre 27 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

10. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Rouillet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l'instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions» (M-1396)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 36 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Mémorial 179^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 39, p. 5848.

² Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7633.

Motion: pérenniser la présence d'une grande roue dans la rade de Genève et d'un lieu de restauration à proximité – Motion: des caméras au Mur des réformateurs

- 11. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Rouillet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève» (M-1448)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 37 non contre 30 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 12. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs» (M-1456)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 37 non contre 30 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7634.

² Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7635.

Motion: un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit

Motion: politique de recrutement de la Ville de Genève en période de Covid-19

13. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 36 non contre 30 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

14. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Soutenons nos habitants, réservons les emplois Ville de Genève» (M-1528)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 36 non contre 30 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ *Mémorial* 179^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 39, p. 5848.

² *Mémorial* 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7639.

Motion: plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19 – Motion: concertation autour des aménagements cyclables

- 15. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Thomas Zogg, Daniela Dosseva, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Pour que le Conseil administratif se dote d'un véritable plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19» (M-1529)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 36 non contre 31 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 16. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Eric Bertinat, Vincent Schaller, John Rossi, Rémy Burri, Alain Berlemont, Véronique Latella et Pierre de Boccad: «Oui au vélo, NON aux pistes cyclables improvisées» (M-1531)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 37 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7639.

² Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7641.

Résolution: priorité des Genevois aux emplois de la Ville de Genève

Motion: circulation automobile en ville de Genève

- 17. Résolution du 28 mai 2020 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Vincent Schaller: «La crise du Covid-19 impacte violemment l'emploi dans notre canton, réservons les emplois de la Ville de Genève aux résidents genevois» (R-266)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est refusé par 38 non contre 28 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 18. Motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Pour l'abolition de la cabale institutionnelle anti-automobiles à Genève» (M-1543)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 42 non contre 26 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ *Mémorial* 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7642.

² *Mémorial* 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7648.

Motion: circulation automobile en Ville de Genève après la crise
du Covid-19 – Motion: priorité locale lors du recrutement
dans les institutions de la Ville de Genève

- 19. Motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Blocage des rues de Genève: un deuxième coup de massue après la crise du Covid-19» (M-1544)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 46 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 20. Motion du 9 septembre 2020 de MM. Amar Madani, François Bärtschi, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat, Sandro Pistis et M^{me} Danièle Magnin: «Trouver des débouchés aux diplômés résidents locaux» (M-1557)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 46 non contre 23 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7649.

² Mémorial 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7658.

Résolution: suppression des panneaux de passage piéton féminisés

Résolution: traitement des nouvelles motions et résolutions

- 21. Résolution du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, François Bärtschi, Didier Lyon, Luc Barthassat, Daniel Sormanni, Rémy Burri, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Pour la suppression des panneaux de passage piéton illégaux en ville de Genève» (R-272)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 44 non contre 21 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 22. Résolution du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Evitons le cumul des motions et des résolutions» (R-273)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 44 non contre 22 oui (1 abstention).

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ *Mémorial* 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7671.

² *Mémorial* 178^e année: Renvoi direct en commission refusé, N° 52, p. 7676.

Motion: conditionner l'octroi de subventions à l'engagement préalable de faire appel à des entreprises locales – Motion: rendre permanente la possibilité d'assister aux commissions par télétravail

- 23. Motion du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Favorisons le développement circulaire du tissu associatif et économique en Ville de Genève» (M-1580)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 45 non contre 22 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 24. Motion du 10 mars 2021 de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Alia Meyer, Patricia Richard, Brigitte Studer et Marie-Agnès Bertinat: «Pour que les travaux de commissions entrent pleinement dans le XXI^e siècle» (M-1603)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est refusé par 35 non contre 29 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ *Mémorial* 178^e année: Annoncée, N° 26, p. 3843.

² *Mémorial* 178^e année: Annoncée, N° 41, p. 5597.

Motion: offrir la possibilité aux particuliers et aux entreprises
de parrainer la plantation d'arbres en Ville

Motion: ne pas renoncer au projet de Cité de la musique

25. Motion du 19 mai 2021 de M^{mes} et MM. Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Amar Madani et Christian Steiner: «Un nom pour chaque arbre: parrainage en Ville de Genève» (M-1622)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 45 non contre 23 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

26. Motion du 29 juin 2021 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Michèle Roulet, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Sebastian Aeschbach, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Paule Mangeat, Théo Keel, Patricia Richard et Timothée Fontolliet: «Vers une Cité des musiques?» (M-1631)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le vote consultatif du 13 juin 2021;
- le résultat serré de cette votation;
- le clivage que la campagne autour de ce projet a engendré dans le monde musical;
- le souci de ne pas séparer les musiques du passé de celles de l'avenir;
- le soin apporté par nos voisins tant à la valorisation des musiques du passé qu'à la recherche acoustique, au lien entre la musique et l'informatique: Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM) à Paris, Studio di Fonologia à Milan, Elektronmusikstudion à Stockholm, Instituut voor Sonologie à Utrecht et La Haye, et d'autres;
- l'histoire oubliée aujourd'hui de Genève comme pôle par excellence de la création musicale, son passé prestigieux dans ce domaine (Ernest Ansermet à l'OSR, le Groupe instrumental romand (GIR) à la Radio Genève et ESPACES

¹ *Mémorial* 178^e année: Annoncée, N° 55, p. 8088. *Mémorial* 179^e année: Motion d'ordonnancement, N° 6, p. 468.

² *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 8, p. 975. Motion d'ordonnancement, N° 16, p. 2442.

Motion: ne pas renoncer au projet de Cité de la musique

de R. Boesch, pour exemple) ainsi que l'actuel Centre de musique électro-acoustique au sein du Conservatoire de Genève (HEM));

- la nouvelle composition du département de la culture et de la transition numérique présidé par M. Sami Kanaan, alliant culture et informatique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transmettre aux responsables, désormais cantonaux, d'une Cité de la musique, de ne pas renoncer à ce projet;
- de sensibiliser la fondation à l'importance pour Genève, tant au vu de son passé musical que de sa situation de ville internationale, d'y valoriser davantage un pôle de création et de recherche acoustique contemporaine, possiblement en lien avec l'Université ou d'autres pôles d'excellence, comme cela se profile déjà avec la Haute école d'art et de design (HEAD);
- de réconcilier ainsi les musiques du passé et celles, plurielles, de l'avenir;
- d'étudier l'évolution du nom Cité de la musique, vers un nom plus rassembleur, par exemple Cité des musiques;
- d'intégrer la commission des arts et de la culture de la Ville de Genève au groupe de recherche cantonal sur ce sujet, dans la mesure où cette cité devait se réaliser sur son territoire.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 40 oui contre 26 non.

La présidente. Ceci est le premier objet qui passe la rampe... Bravo!

Motion: plus de zones de verdure et de zones d'ombrage le long de la voie verte

27. Motion du 8 septembre 2021 de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Vincent Latapie, Maxime Provini, Laurence Corpataux, Alain Miserez, Alain de Kalbermatten et Marie-Agnès Bertinat: «Pour une voie un peu plus verte» (M-1639)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie», qui annonce l'intention d'une voie verte de 22 kilomètres traversant tout le canton et l'agglomération d'Annemasse à Saint-Genis Pouilly;
 - que dans ce même plan il est dit que «le Canton ambitionne une approche de concertation respectueuse avec l'ensemble des partenaires, en particulier avec les communes, afin de garantir la réalisation d'espaces publics de qualité»;
 - que l'ensemble de la voie est très grise et caillouteuse,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité de fortement augmenter les zones d'ombre le long de la voie verte, par exemple en plantant des arbres ou en installant des toitures;
 - de réfléchir à augmenter significativement les zones de verdure en collaboration avec toutes les communes concernées, en faisant attention à ne pas empiéter sur les pistes cyclables;
 - d'étudier la possibilité de rajouter des fontaines d'eau potable afin que quiconque puisse s'abreuver, surtout pendant les périodes chaudes;
 - d'étudier la possibilité de rajouter plus de bancs;
 - de ne pas hésiter à s'inspirer d'autres projets comme du High Line Park de la ville de New York;
 - de se coordonner avec les autres communes genevoises.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 62 oui contre 6 non. (*Applaudissements.*)

La présidente. On est sur la bonne pente, on va continuer...

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 12, p.1668.

Motion: aider les nouvelles entreprises à intégrer les alternatives
aux véhicules motorisés dans leur logistique

28. Motion du 8 septembre 2021 de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Louise Trottet, Yves Herren, Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont et Leyma Milena Wisard Prado: «Promouvoir et faciliter la mobilité douce pour le monde professionnel: un gain pour toutes et tous!» (M-1640)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'urgence climatique votée en Ville de Genève en mai 2019, ainsi que les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) présentées au mois d'août 2021;
- l'importance des coûts (en argent et en temps) et des nuisances (de bruit comme de pollution de l'air) pour la collectivité que représentent la recherche de stationnement et les déplacements motorisés pour les professionnel-le-s;
- le gain sur la santé et le porte-monnaie que représente l'utilisation du vélo, y compris pour les professionnel-le-s dont l'activité le permet;
- les évolutions et innovations importantes dans les offres de vélos (vélo traditionnel, vélo électrique, vélo-cargo, vélo de fret, triporteur, etc.), ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour les déplacements dans le cadre d'activités professionnelles;
- que de nombreuses activités professionnelles (livraisons, travaux d'électricité ou de plomberie, services traiteur, etc.) peuvent être réalisées de manière partielle, voire totale, avec l'utilisation de vélos adaptés;
- que les entreprises ont une influence importante sur la mobilité en ville de Genève et que des réflexions coordonnées permettraient de fluidifier en partie la circulation;
- le développement, la pérennisation et l'utilisation soutenue de nouveaux axes cyclables en ville de Genève, ainsi que l'occupation réduite de l'espace public que représente un vélo par rapport à un véhicule motorisé;
- la nécessité de faire preuve d'innovation en matière de mobilité professionnelle,

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 12, p.1668.

Motion: pour la présentation simultanée d'un rapport de gestion aux comptes

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter les alternatives aux véhicules motorisés aux professionnel-le-s qui débutent une activité sur le territoire de la ville de Genève, notamment par le biais de la Fondetec, ainsi qu'aux entreprises déjà implantées sur le territoire municipal;
- à encourager et à soutenir, par exemple avec des locations, les entreprises qui souhaitent tester pendant six mois l'intégration d'alternatives aux véhicules motorisés dans leur logistique de livraison et/ou de déplacements professionnels;
- à adapter la largeur des pistes et bandes cyclables existantes et futures au gabarit plus élevé des vélos-cargos et assimilés, avec une largeur minimale de 3,5 m pour les pistes bidirectionnelles;
- à créer des espaces de livraison et des places de stationnement pour vélos-cargos, triporteurs et autres vélos dont le gabarit est supérieur aux vélos traditionnels, par exemple en transformant une partie des places de livraison actuellement destinées aux véhicules professionnels motorisés;
- à s'entretenir avec le Conseil d'Etat afin de mener des études pour créer, sur le territoire municipal, des hubs de livraison urbains facilitant la logistique du dernier kilomètre.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 57 oui contre 10 non.

29. Motion du 6 octobre 2021 de M^{me} et MM. Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Marie-Agnès Bertinat: «Pour la présentation simultanée d'un rapport de gestion aux comptes» (M-1641)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 37 non contre 27 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 18, p. 2935.

Motion: créer un contresens cyclable sur l'avenue Alfred-Bertrand,
en attendant la voie verte

30. Motion du 6 octobre 2021 de M^{mes} et MM. Louise Trottet, Olivier Gurtner, Yves Herren, Brigitte Studer, Denis Ruyschaert, Delphine Wuest et Valentin Dujoux: «En attendant la voie verte à Champel...» (M-1644)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'essor continu du vélo comme mode de transport urbain depuis bien des années, encore amplifié par la crise du Covid, et son rôle central pour les enjeux de mobilité genevois;
- la promesse d'une voie verte reliant les Eaux-Vives à Carouge en passant par Champel, à l'instar de celle reliant Annemasse aux Eaux-Vives;
- l'absence d'avancement de ce même tronçon de voie verte malgré le caractère important de cet axe;
- l'absence de trajet cyclable évident pour relier le segment inférieur de la route de Florissant à la gare de Champel en dehors du dangereux boulevard des Tranchées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à créer un contresens cyclable sur l'avenue Alfred-Bertrand, une mesure simple qui permettrait de solutionner du moins de manière temporaire l'absence de voie verte;
- dans un deuxième temps, à créer une piste bidirectionnelle en supprimant une des deux rangées de places de parking qui occupent les deux tiers de la chaussée de cette rue;
- à fournir dès que possible aux associations cyclistes ainsi qu'au Conseil municipal un plan de travail détaillé pour l'élaboration du segment Eaux-Vives – Carouge de la voie verte, incluant les délais de mise en oeuvre, les trajets ainsi que les gabarits visés;
- à être attentif, dans l'élaboration de ce plan, à l'importance d'une bonne séparation des flux piéton et cycliste, ainsi que d'une largeur suffisante pour ces deux populations (à titre indicatif, minimum 3,5 m pour une bidirectionnelle vélo).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 50 oui contre 12 non.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 18, p. 2935.

Motion: que la buvette du Conseil municipal promeuve
une large diversité de boissons sans alcool

31. Motion du 17 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Ana Maria Barciela Villar, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Yves Herren, Leyma Milena Wisard Prado, Elena Ursache, Livia Zbinden, Monica Granda et Corinne Bonnet-Mérier: «Santé!» (M-1649)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal a pour mission de débattre dans le calme et la sérénité et d’écouter les critiques attentivement;
- que la population a une attente justifiée d’exemplarité des politiciens et politiciennes lors de l’accomplissement de leur mandat;
- que la qualité du travail des élues et des élus dépend notamment de leur écoute attentive et de leur expression précise et mesurée;
- que, comme dans le monde du travail, le débat parlementaire nécessite un haut niveau de concentration, de lucidité et de capacité de gestion des tensions et des émotions;
- que le Conseil municipal, bien que n’étant pas soumis aux obligations d’un employeur, a le devoir de garantir des conditions de travail répondant aux exigences de ses travaux en termes de qualité et de sécurité;
- que le Conseil municipal devrait s’inspirer du plan cantonal de promotion de la santé 2019-2023 qui préconise de prévenir les atteintes à la santé résultant de l’exposition à des substances toxiques en milieu professionnel;
- qu’il est important d’éviter des accidents dus à une perte de vigilance et d’éviter une détérioration de la santé des membres au sein de ce Conseil,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer à la buvette du Conseil municipal de faire la promotion d’une large diversité de boissons sans alcool ainsi que de boissons de substitution.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est accepté par 51 oui contre 16 non (1 abstention).

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 22, p. 3656.

32. Motion du 17 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Manuel Zwysig, Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Ana Maria Barciela Villar et Laurence Corpataux: «Un congé-jeunesse pour le personnel de la Ville de Genève» (M-1651)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le droit octroyé par le Code des obligations (art. 329e) aux jeunes employés d'entreprises privées de bénéficier d'un congé-jeunesse annuel de cinq jours;
- la valeur du bénévolat comme base essentielle à la vie associative et comme fondement de l'engagement citoyen;
- l'importance des activités jeunesse, qui sont des éléments essentiels d'apprentissage social et du vivre-ensemble;
- les compétences acquises par les collaboratrices et collaborateurs dans le cadre d'encadrement d'activités de jeunesse extrascolaires qui peuvent être utiles dans le cadre professionnel;
- l'article 13 de la loi sur l'enfance et la jeunesse du Canton de Genève (LEJ), intitulé «Reconnaissance des formations et activités d'encadrement»:

«En lien avec la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007, les formations accomplies et les activités d'encadrement exercées dans le cadre d'activités développées par les enfants et les jeunes, ou organisées en leur faveur, peuvent être reconnues comme équivalentes à des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle, en particulier dans le domaine de la santé, du social et de l'enseignement. Les conditions d'équivalences sont fixées par voie réglementaire.»;
- le rôle primordial joué par les activités jeunesse qui permettent le mélange et les rencontres des différentes couches socioculturelles genevoises;
- le constat des structures actives dans l'animation jeunesse, qui ont de plus en plus de peine à mobiliser et à trouver des moniteurs et monitrices pour gérer et animer leurs activités et ce, de manière plus marquée depuis le début de la pandémie de Covid-19,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer au Conseil municipal une modification du statut du personnel de la Ville de Genève visant à accorder un congé-jeunesse annuel payé, sur le modèle de l'art. 329e, al. 1, du Code des obligations;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 22, p. 3657.

Motion: valoriser les cafés historiques de la ville de Genève

- à assurer, en cas d'adoption de cette modification, une communication large et régulière de l'existence de ce droit pour les employées et employés concernés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 38 oui contre 31 non.

33. Motion du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Luc Zimmermann, Alain Miserez, Maxime Provini, Patricia Richard, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado, Christian Steiner, Alia Meyer, Alia Chaker Mangeat et Matthias Erhardt: «Pour la valorisation des cafés historiques de la ville de Genève» (M-1653)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les cafés sont des lieux sociaux qui font partie de l'histoire, de l'identité et de l'âme de la ville et de ses quartiers;
- la nécessité de faire découvrir et de valoriser les cafés historiques de la ville de Genève, aussi bien auprès de la population locale qu'à l'international;
- la volonté de la Ville de Genève de rendre plus lisibles les lieux d'échange historique propices aux liens sociaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en partenariat avec les milieux concernés:

- à étudier et inventorier les cafés de la ville de Genève sur la base de critères d'authenticité, d'ancienneté et d'identité (cafés de quartier, par exemple), en dressant une liste des cafés historiques;
- à proposer une démarche de mise en valeur de ces cafés historiques qui pourrait se réaliser au travers d'une campagne de promotion, de la conception d'un label, d'une charte, d'une plaque indicative «Café historique de Genève» et d'un programme annuel d'animations, par exemple une «nuit des cafés historiques»;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 26, p. 4197.

Résolution: un bilan et un compte de résultats intermédiaires au 30 juin de l'année en cours en comparaison du budget annuel

- à envisager une protection particulière des lieux retenus;
- à envisager l'édition d'un ouvrage regroupant la liste des cafés ainsi que leurs histoires respectives;
- à envisager une extension territoriale de la démarche, avec les milieux concernés, les communes intéressées et le Canton.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

34. Résolution du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Kevin Schmid, Alain Miserez, Daniel Sormanni et Vincent Schaller: «Pour doter le Conseil municipal des outils nécessaires à l'élaboration d'une politique budgétaire adéquate» (R-290)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est refusé par 36 non contre 29 oui (1 abstention).

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 26, p. 4197.

Motion: exclure toute mention d'un engagement des APM
contre la mendicité et les mendiants

35. Motion du 20 décembre 2021 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Dorothée Marthaler Ghidoni, Ahmed Jama et Olivia Bessat-Gardet: «Pour que la capitale mondiale des droits humains les respecte dans ses propres rues» (M-1656)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la chasse aux mendiants a été rouverte par le Grand Conseil, alors que la Cour européenne des droits de l'homme avait condamné la Suisse en considérant qu'une mendicante que Genève avait condamnée avait «le droit, inhérent à la dignité humaine, de pouvoir exprimer sa détresse et essayer de remédier à ses besoins par la mendicité». Et que condamner quelqu'un pour mendicité exprimait par conséquent un déni de la dignité humaine en général, et de celle de la mendicante condamnée en particulier;
 - que le Grand Conseil n'en a pas moins rouvert la chasse aux mendiants, mais que comme il ne pouvait pas interdire la mendicité en tant que telle, il en a interdit la pratique partout où elle peut se pratiquer: dans les zones commerciales ou touristiques, aux abords des magasins, des hôtels, des cafés, des restaurants, des bars, des discothèques, des hôpitaux, des théâtres, des cinémas, des banques, des distributeurs d'argent, des caisses de parking, des crèches, des écoles, des marchés, des parcs, des jardins, des ports et des églises;
 - que cette démarche hypocrite ne préserve nullement la nouvelle loi anti-mendicité du sort réservé par la Cour européenne des droits de l'homme à la loi précédente;
 - qu'interdire la mendicité, amender les mendiants et les mendiants, voire les emprisonner, est contraire aux droits humains fondamentaux proclamés par une convention signée et ratifiée par la Suisse (ce qui engage Genève, «capitale des droits humains»);
 - que la nouvelle loi «anti-mendicité» qui ne dit pas son nom ne dit pas non plus qu'elle est en réalité une loi anti-Roms – en d'autres termes, une loi raciste,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'exclure du mandat donné à la police municipale, de son cahier des charges, de son règlement et de son statut, toute mention d'un engagement des APM contre la mendicité et les mendiants;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 34, p. 4986.

Motion: faire de certains espaces publics extérieurs de la Ville de Genève fréquentés par la jeunesse des zones non-fumeurs

- d'accorder à l'association Mesemrom le soutien politique et matériel nécessaire pour la poursuite de son engagement aux côtés des Roms, mendiants ou non.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 38 oui contre 30 non.

36. Motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Matthias Erhardt, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest et Laurence Corpataux: «Pour faire transiter certains espaces publics extérieurs de la Ville de Genève fréquentés par la jeunesse en zone non-fumeurs» (M-1658)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la consommation de tabac est dangereuse pour la santé;
- que la fumée passive a un impact prépondérant sur la santé publique;
- le projet de loi cantonal PL 12806²;
- la nécessité et la responsabilité de donner un signe fort de lutte contre le tabagisme en Ville de Genève, notamment pour protéger les enfants et les jeunes;
- que les mégots de cigarettes induisent une pollution des sols (un mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau);
- que les déchets de cigarettes au sol engendrent une forte demande de nettoyage pour les services de la voirie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à cibler certains espaces extérieurs dont la Ville de Genève possède la compétence tels que:

- a) les espaces délimités des établissements de formation, des écoles, garderies et cours d'écoles;
- b) les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires;
- c) les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs;

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 38, p. 5821.

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12806.pdf>

- d) les patinoires et les piscines;
 - e) les terrains des camps de jour et des camps de vacances,
- afin que ces lieux deviennent des lieux non-fumeurs.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 38 oui contre 30 non.

37. Motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Manuel Zwyszig, Pascal Holenweg, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Pierre-Yves Bosshard, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Vincent Milliard et Matthias Erhardt: «Pour une Ville de Genève sans reconnaissance faciale» (M-1659)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'arrivée de logiciels de plus en plus performants en matière de reconnaissance faciale;
- la possibilité que les polices municipale ou cantonale recourent à la reconnaissance faciale sur le territoire municipal, étant donné que les polices d'Argovie, de Saint-Gall et de Schaffhouse ont déjà travaillé avec de tels logiciels, comme l'a révélé le Tagesanzeiger;
- les risques et dérives de tels logiciels, comme en témoigne le cas de la société Clairview dont la base de données a été constituée par des photos recueillies sur des réseaux sociaux à l'insu des utilisateurs et utilisatrices concerné-e-s;
- la pétition lancée à ce sujet par Amnesty International, AlgorithmWatch et Société numérique, ainsi que les postulats déposés à Lausanne et Zurich;
- les risques considérés comme «réels» par Amnesty International que la généralisation de telles pratiques dérive vers une surveillance de masse;
- l'importance que la Ville de Genève prenne position sur le recours à de telles technologies, ici en l'occurrence par le biais des représentants municipaux des citoyens et citoyennes de la Ville,

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 38, p. 5821.

Motion: autonomiser et sécuriser les enfants sur le chemin de l'école

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s'engager à ce que ni ses services administratifs ni son corps de police municipale ne recourent à la reconnaissance faciale;
- à prendre position contre l'utilisation de la reconnaissance faciale;
- à avertir les autorités cantonales des positions du Conseil municipal et du Conseil administratif et à entrer en discussion avec elles pour que la police cantonale ne recoure pas à de tels logiciels de reconnaissance faciale sur le territoire communal.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 36 oui contre 29 non (1 abstention). (*Brouhaha.*)

38. Motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Philippe de Rougemont, Bénédicte Amsellem, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux et Denis Ruyschaert: «Rues scolaires: autonomisons, en toute sécurité, nos enfants sur le chemin de l'école!» (M-1660)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M 2364, «Pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école», votée à l'unanimité du Grand Conseil le 12 mai 2017, invitant le Conseil d'Etat:
 - à prendre des mesures concrètes pour sécuriser le chemin de l'école, en s'inspirant des bonnes pratiques dans d'autres régions et pays, et ainsi positionner Genève comme un canton exemplaire en matière de sécurité des élèves sur le chemin de l'école;
 - à soutenir activement les communes qui améliorent le chemin de l'école, par un traitement administratif rapide et circonstancié lorsqu'une modification de l'aménagement routier doit être envisagée afin de mieux sécuriser le chemin de l'école;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 38, p. 5821.

Motion: autonomiser et sécuriser les enfants sur le chemin de l'école

- que les principes énoncés dans la loi pour une mobilité douce et cohérente (LMCE, H 1 21) donnent la priorité, en zone I et II, à la mobilité douce et aux transports publics;
- que plus de 65% des enfants vont à pied à l'école mais que ce chiffre tend à baisser légèrement depuis quelques années, avec le phénomène des parents taxis¹;
- que les parents taxis sont de plus en plus nombreux: 30% en Suisse romande contre seulement 7% en Suisse alémanique, ce qui montre que des actions peuvent être mises en place pour réduire le phénomène²;
- qu'en 2019 quatre enfants sont décédés dans un accident de la route en Suisse et 169 enfants ont subi des blessures graves³;
- qu'environ 80% des enfants victimes de dommages corporels graves dans la circulation sont accidentés à vélo ou à pied, dont 40% sur le chemin de l'école⁴;
- qu'en 2018, à Genève, 46 enfants ont été tués ou blessés suite à un accident de la route (moyenne de 53,2 enfants tués ou blessés par an sur les cinq dernières années)⁵;
- que Genève est un canton extrêmement dangereux pour les piétons, au regard de l'accidentalité;
- que le chemin de l'école représente un formidable terrain d'apprentissage pour l'autonomisation des enfants;
- que les villes de Fribourg⁶, Bruxelles⁷, Paris, Lyon, Rome⁸, Londres⁹ et d'autres ont mis ou mettent en place des projets de «rues scolaires»;
- que les résultats de ces premières expériences sont extrêmement positifs en termes:
 - de réduction de l'usage de la voiture pour amener les enfants à l'école;
 - de réduction de la pollution aux abords des écoles concernées;
 - d'acceptabilité du concept de «rue scolaire», notamment chez les parents d'enfants;
 - d'augmentation de la sécurité routière aux abords des écoles,

¹ <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/education-routiere/enfants-pietons.php>

² <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/education-routiere/parents-taxis.php>

³ Bureau de prévention des accidents, «Sinus 2020»

⁴ Bureau de prévention des accidents, «Sinus 2020»

⁵ Confédération suisse, Statistique des accidents de la route, Vue d'ensemble, GE 2009-2018

⁶ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/la-ville-de-fribourg-sengage-pour-la-securite-sur-le-chemin-de-lecole-0>

⁷ <https://www.bruxelles.be/rues-scolaires>

⁸ <https://romamobilita.it/it/strade-scolastiche>

⁹ <https://www.london.gov.uk/press-releases/mayoral/school-streets-improve-air-quality>

Motion: des repas de commission constitués de produits locaux, de saison, non transformés et sans additifs

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre langue avec le Canton pour pouvoir mettre en place un concept de «rues scolaires» en Ville de Genève, en vertu de l'acceptation de la motion M 2364;
- à évaluer la possibilité de fermer à la circulation motorisée, les jours d'école, les voies publiques situées à proximité des établissements scolaires;
- à utiliser des bornes rétractables (ou des barrières déplaçables) et une signalisation adaptée afin que de manière temporaire et à certaines heures de la journée (de 7 h 30 à 8 h 15 et de 16 h à 16 h 45), en semaine, certaines voies publiques soient réservées aux écoliers et écolières, ainsi qu'aux piétons, aux piétonnes et aux cyclistes.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 54 oui contre 14 non. (*Brouhaha.*)

La présidente. Eh non, non, non, je ne vais pas parler toute seule... C'est non. Parce que déjà c'est pénible, alors un peu de soutien, s'il vous plaît!

39. Résolution du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Pierre-Yves Bosshard, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Philippe de Rougemont, Yves Herren et Uzma Khamis Vannini: «Boire et manger pour préserver la santé des élu-e-s et celle de la planète» (R-292)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que préserver la santé humaine est un enjeu central de santé publique avec des coûts pour la garder largement inférieurs aux coûts des traitements curatifs;
- que l'alimentation, et en particulier les boissons, a un impact colossal sur la santé humaine. L'être humain est constitué de 70% d'eau. Les boissons

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 38, p. 5821.

Motion: une politique sérieuse et proactive de plantation d'arbres fruitiers

agro-industrielles sont une majeure source de sucre, d'alcool et d'additifs qui ont des impacts délétères sur notre santé: ils déclenchent des cancers, sont liés aux attaques cardiaques, au diabète, à l'hypertension;

- que la chaîne alimentaire, et en particulier la fabrication des boissons industrielles, contribue au changement climatique par le transport de poids très lourds, le packaging, les infrastructures de stockage et le circuit de la filière qui omet la réutilisation des contenants;
- qu'il est fondamental que les élu-e-s bénéficient d'une alimentation qui préserve leur santé et celle de la planète car ils et elles constituent des exemples dont peuvent d'inspirer les concitoyen-ne-s et le public en général;
- que les élu-e-s boivent et mangent lors des séances de commissions;
- que la Ville de Genève a adopté une charte pour l'alimentation durable,

le Conseil municipal s'engage à s'assurer que les élu-e-s bénéficient lors des séances de commissions d'une alimentation qui préserve leur santé et celle de la planète, ce qui signifie concrètement:

- 1) des repas constitués de produits locaux, de saison, non transformés, sans additifs (en particulier sans colorant, sans conservateur);
- 2) des boissons fraîches, sans additifs (en particulier sans colorant, sans conservateur, sans sucre ajouté), sans alcool et locales.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est accepté par 33 oui contre 32 non (2 abstentions).

40. Motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Christel Saura, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Denis Ruysschaert, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Louise Trottet, Yves Herren et Vincent Milliard: «Ville nourricière, ville fruitière» (M-1664)¹.

PROJET DE MOTION

Constatant que les rapports de l'ONU prévoient une chute future des rendements agricoles principaux dont la Suisse dépend à 50% pour se nourrir;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 42, p. 6323.

Motion: une politique sérieuse et proactive de plantation d'arbres fruitiers

constatant que la petitesse des terrains en milieu urbain ne permet pas toujours de cultiver des fruitiers de moyennes et grandes dimensions;

attendu que l'accès à une plus grande diversité d'espèces de fruits et à une plus grande diversité de variétés de fruits est indispensable;

constatant que les vertus des fruitiers urbains sont pourtant légion avec des potentiels tels qu'éducatif, culturel, climatique, nutritif, etc.;

considérant qu'il sera possible de partager une partie des récoltes dans la communauté et de la mettre à la disposition de toutes et tous;

considérant que cela favorisera un accès à la nourriture variée et saine y compris aux personnes les plus précaires;

considérant que cela permettra de produire localement quelques fruits qui seront consommés et accessibles sur place, comme des pommes, poires, pêches de vigne;

relevant que des projets éducatifs pour les enfants pourraient être programmés dans des vergers adjacents aux écoles, etc.,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mener une politique sérieuse et proactive d'une ville nourricière;
- mettre en oeuvre une évaluation concrète des places disponibles pour planter des fruitiers;
- étudier tous les projets de nouvelles constructions avec un aménagement réservé aux fruitiers;
- intégrer dans tous les concours d'architecture la condition de plantation d'un ou de fruitiers;
- planter un minimum de 20% de fruitiers sur les plantations faites durant l'année.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 55 oui contre 13 non.

Motion: soutenir les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains

41. Motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Philippe de Rougemont, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains» (M-1667)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la contribution des fermes urbaines et des potagers urbains à retisser un lien entre agriculture et urbanisme, à améliorer le cadre de vie et à contribuer au bien-être des populations urbaines;
 - le rôle didactique des projets de fermes urbaines et de potagers urbains pour saisir les enjeux sociaux et environnementaux de l’agriculture et de l’alimentation;
 - les multiples fonctions de l’agriculture souvent oubliées ou ignorées (accès à la nourriture, façonnage du paysage, conservation de l’environnement, lieu d’échanges sociaux et d’apprentissage, possibilité de recycler les déchets urbains et de tendre vers des flux fermés, etc.);
 - la contribution de ces initiatives pour la conservation de la biodiversité, par la promotion d’une agriculture biologique qui favorise les pollinisateurs et constitue des zones refuges pour la petite faune, les pollinisateurs et les plantes locales;
 - la volonté des habitants et habitantes de la Ville de Genève de tendre vers une souveraineté alimentaire (63,2% ont voté en faveur de l’initiative pour une souveraineté alimentaire, le 23 septembre 2018²), les motions sur la souveraineté alimentaire (M-1565) et sur l’éducation à l’alimentation et enjeux agricoles (M-1566), ainsi que la QE-573 «Potagers urbains/plantages urbains, où en est-on?»;
 - certaines pratiques et techniques agricoles innovantes permettant de retisser le lien entre tissu urbain et production agricole, avec un bilan environnemental positif;
 - que nous disposons déjà au cœur de la ville de Genève de véritables sites pilotes, avec la ferme de Budé et le marché de plantons de Beaulieu,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à définir une politique globale de soutien aux projets de fermes urbaines et de potagers urbains;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 42, p. 6323.

² <https://www.ge.ch/votations/20180923/federal/3/>

Motion: commander et acheter des œuvres d'artistes de la région propres à nous procurer de l'ombre dans l'espace public

- à identifier de nouvelles surfaces et soutenir des projets innovants (fermes verticales, aquaponiques, agrivoltaïques, flottantes, etc.) susceptibles de concourir aux objectifs fixés dans cette politique;
- à identifier et préserver des espaces, dans les nouveaux quartiers, pour développer des projets de fermes urbaines ou des jardins potagers pédagogiques;
- à s'assurer que ces initiatives contribuent à réduire l'empreinte écologique de la Ville de Genève.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 56 oui contre 13 non.

42. Motion du 9 mars 2022 de M^{mes} et MM. Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Monica Granda, Omar Azzabi et Alain de Kalbermatten: «Que nos artistes nous fassent de l'ombre!» (M-1670)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la crise climatique et les températures urbaines qui ne font que grimper;
- la nécessité d'ombrager la ville afin de limiter la hausse des températures et permettre aux habitantes et habitants de trouver de la fraîcheur dans l'espace public;
- l'impossibilité de mettre des arbres dans certains lieux par manque de terre;
- la situation précaire de nos artistes qui ont un grand besoin de travailler pendant/après la crise sanitaire que nous traversons/avons traversée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de penser un projet mêlant art et ombre;
- de commander et acheter des oeuvres d'artistes de la région propres à nous procurer de l'ombre dans l'espace public.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 45 oui contre 23 non.

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 46, p. 6965.

Motion: faciliter le développement des abeilles sauvages face
à la surpopulation des abeilles domestiques

43. Motion du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Delphine Wuest, Louise Trottet et Uzma Khamis Vannini: «Abeilles des villes ou abeilles des champs» (M-1678)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Comme le disait, paraît-il, Albert Einstein, «si les abeilles disparaissaient de la surface du globe, l'homme n'aurait pas plus de quatre ans à vivre». Il est donc temps de s'en occuper en ville de Genève.

Les abeilles domestiques empêchent les abeilles sauvages de vivre. Ce n'est pas parce qu'elles ne peuvent pas cohabiter ensemble, mais parce qu'elles se disputent l'accès à la nourriture (nectar et pollen, par exemple). Avec l'arrivée des abeilles domestiques en ville et avec la croissance du nombre de ruches artificielles, ces denrées deviennent de plus en plus rares pour les abeilles sauvages.

Deux désavantages les caractérisent:

- elles ne sont pas autant protégées que les abeilles domestiques;
- elles ont une reproduction plus faible.

Ainsi leur population est vouée à diminuer malgré le fait que les abeilles sauvages sont de grandes pollinisatrices de fleurs. En effet, elles sont même de meilleures pollinisatrices que les abeilles domestiques. Sans ces abeilles, nous mangerions essentiellement des céréales et du riz, car 70% environ de nos cultures dépendent fortement ou totalement d'une pollinisation animale.

C'est le cas de presque tous les fruits, légumes, oléagineux, épices, café et cacao, notamment. Ainsi, pour garder ces superbes pollinisatrices chez nous, et apporter notre pierre à l'édifice de la biodiversité, nous nous devons de mettre à leur disposition des espaces verts fleuris.

Considérant:

- que le nombre d'abeilles domestiques a énormément augmenté ces dernières années;
- que la production de miel en grande quantité menace *de facto* les colonies d'abeilles sauvages;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7893.

Motion: faciliter le développement des abeilles sauvages face
à la surpopulation des abeilles domestiques

- que les abeilles sauvages pollinisent beaucoup plus efficacement que les abeilles domestiques et contribuent donc à la sauvegarde de la biodiversité;
- que des centaines de milliers d'espèces animales sur notre planète sont menacées, et que cette biodiversité dépend grandement des abeilles;
- qu'une quantité importante de fleurs diversifiées en ville est nécessaire pour le développement des abeilles sauvages,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à établir un projet d'information afin de sensibiliser la population à la problématique de la surpopulation des abeilles domestiques;
- à prendre langue avec les autorités cantonales afin de concentrer les efforts des autorités;
- à recenser les colonies d'abeilles domestiques présentes en ville de Genève;
- à encourager l'acquisition d'abris à abeilles sauvages par la population;
- à augmenter à hauteur de 20% les zones fleuries sur les espaces verts de la Ville de Genève afin de donner une chance aux abeilles sauvages de se développer;
- à diversifier lesdits espaces fleuris afin d'augmenter au maximum les chances de pollinisation des abeilles sauvages.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 54 oui contre 13 non.

La présidente. Ce renvoi est accepté et les abeilles vous remercient.

Motion: vingt toits éligibles aménagés en photovoltaïque par an jusqu'en 2050

- 44. Motion du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Brigitte Studer, Livia Zbinden, Manuel Zwysig, Maxime Provini, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Michèle Roulet, Rémy Burri, Alain Miserez, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Christian Steiner et Luc Barthassat: «Un calendrier d'objectifs annuels de la transition énergétique pour les bâtiments de la Ville. Objectif: vingt toits éligibles aménagés en photovoltaïque par an jusqu'en 2050» (M-1679)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville de Genève en janvier 2020;
- que la nécessité de s'extraire le plus vite possible des dépendances aux énergies fossiles a été une fois de plus démontrée par l'actualité;
- que la Ville de Genève est propriétaire de plus de 800 bâtiments représentant une surface totale de six hectares;
- que la Ville de Genève possède la compétence opérationnelle sur l'aménagement de toits;
- qu'un nombre de toits de bâtiments sont parfois protégés par certaines normes de protection du patrimoine bâti;
- que la Stratégie climat, comprenant l'énergie et les bâtiments de la Ville de Genève, a été présentée le 22 février 2022 par le Conseil administratif;
- que les ressources en connaissances et en savoir-faire existent dans les petites et moyennes entreprises (PME) locales, capables de participer activement à la transition énergétique;
- que la Ville de Genève a manifesté son souhait de prendre la direction du développement du solaire photovoltaïque sur les constructions existantes;
- les fréquentes contre-indications dans les préavis de l'Office du patrimoine et des sites (OPS);
- que ces préavis ralentissent parfois la transition énergétique nécessaire sur les bâtiments;
- que l'amortissement des coûts de l'installation de photovoltaïque est généralement atteint en 9 à 15 ans;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 50, p. 7893.

Motion: vingt toits éligibles aménagés en photovoltaïque par an jusqu'en 2050

- qu'il est urgent de sortir le plus vite possible de notre dépendance au gaz et au mazout pour être plus autonomes en énergie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à accélérer la transition énergétique par l'installation rapide de panneaux photovoltaïques de toit sur les bâtiments dont la Ville est propriétaire;
- à commencer par les plus grandes surfaces éligibles, particulièrement les toits plats du parc immobilier, plus aisés à transformer, tels que ceux des centres sportifs, écoles et bâtiments publics;
- à consulter les sociétés spécialisées dans le photovoltaïque respectant les normes imposées par l'OPS sur les bâtiments existants, tel qu'effectué en ville de Zurich sur le bâtiment patrimonial de Schutz und Rettung;
- à effectuer des consultations-évaluations en amont, directement entre l'OPS et les entreprises innovantes pour évaluer et valider la faisabilité des transformations;
- à équiper les toits de panneaux photovoltaïques innovants et novateurs qui parfois, au besoin, remplacent les anciennes tuiles, se fondant ainsi plus facilement dans la silhouette des édifices en utilisant les nouveaux systèmes de tuiles photovoltaïques aménageables sur des bâtiments anciens;
- à faire en sorte que grâce à ces technologies développées par le Centre suisse d'électronique et microtechnique (CSEM) de Neuchâtel, les constructions même protégées puissent également rapidement produire de l'énergie solaire;
- à fixer et respecter l'objectif de vingt toits aménagés en photovoltaïque par an jusqu'en 2050, soit 500 toits équipés;
- à fournir tous les deux ans un retour sur les aménagements des travaux réalisés pour garantir le suivi du calendrier de cette transition jusqu'à 2050.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (67 oui).

Motion: pour un recyclage gratuit des déchets électroniques
récupérés par la Voirie

45. Motion du 27 avril 2022 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Louise Trottet, Christel Saura et Dalya Mitri Davidshofer: «Oui au recyclage gratuit des déchets électroniques» (M-1680)¹.

PROJET DE MOTION

Constatant que chacun-e paie la taxe anticipée de recyclage (TAR) depuis 2003;

rappelant que les consommateur-trice-s suisses «doivent restituer leurs appareils usagés, soit l'électronique de loisir, les appareils de bureautique, d'informatique et de communication, ainsi que l'électroménager», conformément à l'ordonnance fédérale sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA);

soulignant l'importance de recycler ces appareils, afin de lutter contre le gaspillage et la pollution que génère la production électronique (énergie, extraction, etc.);

regrettant que la Voirie de la Ville de Genève refuse de récupérer ces appareils, mettant la responsabilité sur les habitant-e-s de ramener des objets électroménagers encombrants, tels que frigos et télévisions («Les objets électriques, électroménagers ou électroniques sont exclus.»);

signalant que 41% des ménages en Ville de Genève ne possèdent pas de voiture (2010),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inclure les appareils électriques, électroniques et électroménagers usagés dans les objets récupérés par la Voirie au domicile des habitant-e-s en Ville de Genève, sans frais;
- de prévoir une solution logistique pour les personnes en situation de handicap.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 53 oui contre 13 non (1 abstention).

¹ Mémorial 179^e année: Annoncée, N° 54, p. 8917.

Motion: le retrofit pour transformer le parc de véhicules thermiques de la Ville en véhicules électriques

- 46. Motion du 27 avril 2022 de M^{mes} et MM. Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Christel Saura, Salma Selle, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Paule Mangeat, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama et Dorothée Marthaler Ghidoni: «Le retrofit comme solution écologique et économique pour transformer le parc de véhicules thermiques de l'administration municipale en véhicules électriques» (M-1681)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la nécessité que les véhicules utilisés par l'administration municipale soient propres afin de baisser les émissions de CO₂, et de montrer l'exemple en tant que municipalité, dans la droite ligne de la Stratégie climat de la Ville de Genève;
- le coût élevé actuellement des hydrocarbures, qui risque de continuer à augmenter à l'avenir, et l'urgence de s'en extraire;
- «la future demande de crédit pour le renouvellement et l'acquisition de véhicules et d'engins de l'administration municipale», prévue pour être déposée en 2022, dont «les budgets prévisionnels seront définis afin que la majorité des véhicules et engins soient achetés en motorisation électrique»²;
- que le retrofit, qui consiste à transformer les véhicules en remplaçant le moteur thermique par un moteur électrique, est la meilleure solution sur les plans écologique et économique puisqu'elle n'implique pas l'achat d'un nouveau véhicule avec le coût écologique et économique qui s'en suit mais le simple remplacement du moteur et son adaptation au véhicule en question;
- l'étude de l'Agence de la transition écologique (ADEME), en France, selon laquelle dans le cas de la transformation d'une citadine, le retrofit «permettrait de réduire de 66% les émissions de CO₂ par rapport au scénario de conservation d'un véhicule diesel et de 47% par rapport à l'achat d'un véhicule électrique neuf»³;
- que cette technique doit être propagée et répandue à d'autres acteurs publics et privés, non seulement pour les raisons évoquées précédemment, mais aussi pour réaliser des économies d'échelle, le coût de cette technique baissant avec l'augmentation de la production et le développement d'une filière;

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 54, p. 8917.

² Réponse du Conseil administratif à la QE-620 du 17 novembre 2021 de M. Théo Keel.

³ Agence de la transition écologique (ADEME), *Transformer les véhicules thermiques en véhicules électriques: quelles conditions nécessaires à un «retrofit» économe, sûr et bénéfique pour l'environnement?*, 19 mai 2021.

Motion: le retrofit pour transformer le parc de véhicules
thermiques de la Ville en véhicules électriques

- que cette technique peut s’inscrire dans l’économie circulaire, en diminuant la consommation effrénée de matières premières et en allongeant la durée de vie de véhicules voués à disparaître et à être remplacés par du neuf,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la solution du retrofit pour transformer les véhicules utilitaires et de tourisme thermiques recourant à des hydrocarbures de la Ville en véhicules électriques quand cela est possible;
- à informer et sensibiliser les artisans et commerçants de la Ville de Genève, ainsi que les autres communes du canton voire d’autres cantons de la possibilité du retrofit pour rendre propres leurs véhicules utilitaires.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 53 oui contre 13 non.

- 47. Motion du 27 avril 2022 de M^{mes} et MM. Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Pascal Holenweg, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Delphine Wuest, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Luc Barthassat, Danièle Magnin, Eric Bertinat et Maxime Provini: «Pour la création des Francofolies de Genève!» (M-1682)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès des festivals d’expression musicale francophone dans des communes de taille modeste tels que Voix de Fête à Genève, les Francomanias de Bulle, l’Estival de Saint-Germain-en-Laye, les Francofolies de La Rochelle, les Francofolies de Spa;
- le magnifique festival des Francofolies regroupant les Francofolies de La Rochelle en France, de Spa en Belgique, de Montréal au Canada, de Blagoevrad en Bulgarie, de Nouméa en Nouvelle-Calédonie et sa Confédération existante;
- l’absence de la Suisse et de sa région francophone dans le réseau des Francofolies;
- la nécessité de faire travailler nos artistes des musiques actuelles et au sein des musiques actuelles, nos artistes d’expression musicale francophone;
- la nécessité de permettre à nos artistes de rayonner à l’étranger en leur donnant la possibilité de s’inscrire dans des réseaux professionnels internationaux;
- le rayonnement de ce festival et des villes qui l’organisent à travers la francophonie;
- le nombre d’emplois générés par des festivals de grande taille et la possibilité d’offrir des emplois à des étudiants sur la période estivale;
- le nombre de nuitées potentielles dans les hôtels de la ville, durement touchés en cette période de crise;
- la nécessité de réinventer Genève en été et d’offrir une alternative festivalière aux Fêtes de Genève;
- ce qu’est la francophonie: des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Le dernier rapport en date de l’Observatoire

¹ *Mémorial* 179^e année: Annoncée, N° 54, p. 8917.

de la langue française, publié en 2018, estime leur nombre à 300 millions de locuteurs, répartis sur les cinq continents;

- le développement de la Genève internationale et, au sein de la Genève internationale, la présence de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de sa délégation permanente, basée sur le territoire de la ville de Genève;
- la volonté d'inscrire Genève dans le vaste réseau de la francophonie et d'assurer ainsi le rayonnement de la langue française et de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir la création des Francofolies de Genève;
- de travailler en partenariat avec le Canton à la création de ce festival et d'en faire un événement phare de l'été à Genève en l'intégrant aux différentes politiques publiques concernées;
- de prendre langue avec la Confédération des Francofolies pour que Genève soit la sixième ville à intégrer la Confédération des Francofolies;
- d'inscrire Genève dans la francophonie par ce festival, et de prendre conscience des immenses possibilités de travail que cela représente pour nos artistes, pour les métiers techniques et de communication, pour les hôteliers et les commerçants;
- de travailler en partenariat avec les festivals déjà existants en ville de Genève tels que Voix de Fête et Bars en Fête, Antigél, les Athénéennes et Musiques en été.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté à l'unanimité (63 oui).

48. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

49. Interpellations.

Néant.

50. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite un bon appétit et on se retrouve à 20 h 35.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3310
2. Communications du Conseil administratif	3310
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3310
4. Questions orales	3311
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 octobre 2021 de M ^{mes} et MM. Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Pierre de Boccard, Gazi Sahin, Pierre Scherb, Fabienne Beaud et Albane Schlechten: «Membres suppléant-e-s dans notre Conseil municipal» (PRD-298 A1). Troisième débat	3314
6. Motion du 17 mai 2017 de M ^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue <i>Vivre à Genève!</i> (bis)» (M-1302) . . .	3328
7. Motion du 6 décembre 2017 de M ^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329)	3329
8. Motion du 11 septembre 2018 de M ^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368).	3329
9. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377).	3330

10. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Rouillet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l'instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions» (M-1396). 3330
11. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Rouillet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève» (M-1448). 3331
12. Motion du 11 septembre 2019 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs» (M-1456). 3331
13. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479). 3332
14. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Soutenons nos habitants, réservons les emplois Ville de Genève» (M-1528). 3332
15. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Thomas Zogg, Daniela Dosseva, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Pour que le Conseil administratif se dote d'un véritable plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19» (M-1529) 3333
16. Motion du 28 mai 2020 de M^{mes} et MM. Michèle Rouillet, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Eric Bertinat, Vincent Schaller, John Rossi, Rémy Burri, Alain Berlemont, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Oui au vélo, NON aux pistes cyclables improvisées» (M-1531). 3333

17. Résolution du 28 mai 2020 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Vincent Schaller: «La crise du Covid-19 impacte violemment l'emploi dans notre canton, réservons les emplois de la Ville de Genève aux résidents genevois» (R-266) 3334
18. Motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Pour l'abolition de la cabale institutionnelle anti-automobiles à Genève» (M-1543) 3334
19. Motion du 4 juin 2020 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Blocage des rues de Genève: un deuxième coup de massue après la crise du Covid-19» (M-1544) 3335
20. Motion du 9 septembre 2020 de MM. Amar Madani, François Bärtschi, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat, Sandro Pistis et M^{me} Danièle Magnin: «Trouver des débouchés aux diplômés résidents locaux» (M-1557) 3335
21. Résolution du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, François Bärtschi, Didier Lyon, Luc Barthassat, Daniel Sormanni, Rémy Burri, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Pour la suppression des panneaux de passage piéton illégaux en ville de Genève» (R-272). 3336
22. Résolution du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Evitons le cumul des motions et des résolutions» (R-273) 3336
23. Motion du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétray, François Bärtschi, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Favorisons le développement circulaire du tissu associatif et économique en Ville de Genève» (M-1580). 3337
24. Motion du 10 mars 2021 de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Sebastian Aeschbach, Vincent Latapie, Alia Meyer, Patricia Richard, Brigitte Studer et Marie-Agnès Bertinat: «Pour que les travaux de commissions entrent pleinement dans le XXI^e siècle» (M-1603). . . . 3337

25. Motion du 19 mai 2021 de M^{mes} et MM. Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Amar Madani et Christian Steiner: «Un nom pour chaque arbre: par-rainage en Ville de Genève» (M-1622) 3338
26. Motion du 29 juin 2021 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg, Michèle Roulet, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Sebastian Aeschbach, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Paule Mangeat, Théo Keel, Patricia Richard et Timothée Fontolliet: «Vers une Cité des musiques?» (M-1631) 3338
27. Motion du 8 septembre 2021 de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Nadine Béné, Vincent Latapie, Maxime Provini, Laurence Corpataux, Alain Miserez, Alain de Kalbermatten et Marie-Agnès Bertinat: «Pour une voie un peu plus verte» (M-1639) 3340
28. Motion du 8 septembre 2021 de M^{mes} et MM. Valentin Dujoux, Louise Trottet, Yves Herren, Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont et Leyma Milena Wisard Prado: «Promouvoir et faciliter la mobilité douce pour le monde professionnel: un gain pour toutes et tous!» (M-1640) 3341
29. Motion du 6 octobre 2021 de M^{me} et MM. Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Marie-Agnès Bertinat: «Pour la présentation simultanée d'un rapport de gestion aux comptes» (M-1641) 3342
30. Motion du 6 octobre 2021 de M^{mes} et MM. Louise Trottet, Olivier Gurtner, Yves Herren, Brigitte Studer, Denis Ruyschaert, Delphine Wuest et Valentin Dujoux: «En attendant la voie verte à Champel...» (M-1644) 3343
31. Motion du 17 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Ana Maria Barciela Villar, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem, Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Anna Barseghian, Laurence Corpataux, Yves Herren, Leyma Milena Wisard Prado, Elena Ursache, Livia Zbinden, Monica Granda et Corinne Bonnet-Mérier: «Santé!» (M-1649) 3344
32. Motion du 17 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Manuel Zwysig, Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Brigitte

- Studer, Ana Maria Barciela Villar et Laurence Corpataux: «Un congé-jeunesse pour le personnel de la Ville de Genève» (M-1651). 3345
33. Motion du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Philippe de Rougemont, Denis Ruysschaert, Paule Mangeat, Brigitte Studer, Marie-Agnès Bertinat, Eric Bertinat, Luc Zimmermann, Alain Miserez, Maxime Provini, Patricia Richard, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado, Christian Steiner, Alia Meyer, Alia Chaker Mangeat et Matthias Erhardt: «Pour la valorisation des cafés historiques de la ville de Genève» (M-1653). 3346
34. Résolution du 1^{er} décembre 2021 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Rémy Burri, Alia Meyer, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Kevin Schmid, Alain Miserez, Daniel Sormanni et Vincent Schaller: «Pour doter le Conseil municipal des outils nécessaires à l'élaboration d'une politique budgétaire adéquate» (R-290) 3347
35. Motion du 20 décembre 2021 de M^{mes} et MM. Pascal Holenweg, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Dorothée Marthaler Ghidoni, Ahmed Jama et Olivia Bessat-Gardet: «Pour que la capitale mondiale des droits humains les respecte dans ses propres rues» (M-1656) 3348
36. Motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Matthias Erhardt, Denis Ruysschaert, Uzma Khamis Vannini, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest et Laurence Corpataux: «Pour faire transiter certains espaces publics extérieurs de la Ville de Genève fréquentés par la jeunesse en zone non-fumeurs» (M-1658). 3349
37. Motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Salma Selle, Manuel Zwyssig, Pascal Holenweg, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Pierre-Yves Bosshard, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Laurence Corpataux, Vincent Milliard et Matthias Erhardt: «Pour une Ville de Genève sans reconnaissance faciale» (M-1659) . . . 3350
38. Motion du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Delphine Wuest, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Leyma Milena Wisard Prado, Philippe de Rougemont, Bénédicte Amsellem, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux et Denis Ruysschaert: «Rues scolaires: autonomisons, en toute sécurité, nos enfants sur le chemin de l'école!» (M-1660) 3351

39. Résolution du 26 janvier 2022 de M^{mes} et MM. Denis Ruyschaert, Matthias Erhardt, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Ahmed Jama, Oriana Brückner, Pierre-Yves Bosshard, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Philippe de Rougemont, Yves Herren et Uzma Khamis Vannini: «Boire et manger pour préserver la santé des élu-e-s et celle de la planète» (R-292) 3353
40. Motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Christel Saura, Bénédicte Amsellem, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Denis Ruyschaert, Théo Keel, Amanda Ojalvo, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Louise Trottet, Yves Herren et Vincent Milliard: «Ville nourricière, ville fruitière» (M-1664) 3354
41. Motion du 9 février 2022 de M^{mes} et MM. Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Philippe de Rougemont, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une ville fertile et nourricière, soutenons les projets innovants de fermes urbaines et de potagers urbains» (M-1667) 3356
42. Motion du 9 mars 2022 de M^{mes} et MM. Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Christel Saura, Dalya Mitri Davidshofer, Monica Granda, Omar Azzabi et Alain de Kalbermatten: «Que nos artistes nous fassent de l'ombre!» (M-1670) 3357
43. Motion du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Alain Miserez, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Fabienne Aubry-Conne, Luc Zimmermann, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Delphine Wuest, Louise Trottet et Uzma Khamis Vannini: «Abeilles des villes ou abeilles des champs» (M-1678) 3358
44. Motion du 30 mars 2022 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Jacqueline Roiz, Uzma Khamis Vannini, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Brigitte Studer, Livia Zbinden, Manuel Zwysig, Maxime Provini, Patricia Richard, Pierre de Boccard, Michèle Roullet, Rémy Burri, Alain Miserez, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Christian Steiner et Luc Barthassat: «Un calendrier d'objectifs annuels de la transition énergétique pour les bâtiments de la Ville. Objectif: vingt toits éligibles aménagés en photovoltaïque par an jusqu'en 2050» (M-1679) 3360

45. Motion du 27 avril 2022 de M ^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, Eric Bertinat, Louise Trottet, Christel Saura et Dalya Mitri Davidshofer: «Oui au recyclage gratuit des déchets électroniques» (M-1680)	3362
46. Motion du 27 avril 2022 de M ^{mes} et MM. Théo Keel, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Oriana Brücker, Olivier Gurtner, Christel Saura, Salma Selle, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Paule Mangeat, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama et Dorothée Marthaler Ghidoni: «Le retrofit comme solution écologique et économique pour transformer le parc de véhicules thermiques de l'administration municipale en véhicules électriques» (M-1681)	3363
47. Motion du 27 avril 2022 de M ^{mes} et MM. Paule Mangeat, Timothée Fontolliet, Olivier Gurtner, Pierre-Yves Bosshard, Amanda Ojalvo, Pascal Holenweg, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Brigitte Studer, Monica Granda, Delphine Wuest, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Luc Barthassat, Danièle Magnin, Eric Bertinat et Maxime Provini: «Pour la création des Francofolies de Genève!» (M-1682)	3365
48. Propositions des conseillers municipaux	3367
49. Interpellations	3367
50. Questions écrites	3367

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci